

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISON DE MATÉRIEL - SKATEPARK
STADE ANDRE DEFERRARI – CORNICHE BONAPARTE
E2S COMPANY**

DÉROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande du 20 octobre 2020 de la société E2S COMPANY sise – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS (courriel : remy@e2s-company.com) pour la livraison de modules au skatepark – Corniche Bonaparte,
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de cette livraison citée en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015, les véhicules poids-lourds du transporteur en charge de ce matériel supérieur à 9 tonnes sont exceptionnellement autorisés à emprunter le Quai de Gaulle et l'Allée Alfred Vivien pour se rendre au Stade Deferrari – Corniche Bonaparte :

LE JEUDI 05 NOVEMBRE 2020

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

23 OCT. 2020



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité